

**SMILO**

SUSTAINABLE ISLANDS



**Comité de Pilotage du projet**  
**« *gestion durable des déchets verts* »**  
***sur l'île du Levant***

*11 juin 2018*


*Alexis Campillo*  
*correspondant d'Héliopolis auprès de SMILO*

# LE DOMAINE D'HELIOPOLIS

- Création en 1932
- Domaine privé, ouvert au public
- Statut juridique
  - Association Syndicale Libre ; tous les propriétaires sont adhérents
- Organe d'administration :
  - le Syndicat d'Héliopolis
  - 1 présidente et 10 conseillers, tous élus pour 3 ans

# LE DOMAINE D'HELIOPOLIS

- Géographie et urbanisation : environ 60 ha
  - Le « lotissement - village » occupe 40 ha  
200 terrains bâtis et 40 non bâtis
  - La réserve naturelle des Arbousiers : 20 ha
  - 6 kms de corniches
  - 3 sentiers dont 2 en bord de mer
- Population et types d'habitat
  - Résidences principales : ± 85 personnes à l'année
  - 2/3 des habitations sont des résidences secondaires
  - ERP, commerces, locations saisonnières

 *en été : 1500 personnes*

# LES ESPACES VERTS COMMUNS

- Corniches
  - Obligation de ménager un passage pour les véhicules incendies (h. 4 m - l. 4 m) : en 2016, 10 p. x 2 semaines avec broyeur
  - Entretien courant biannuel
- Réserve des Arbousiers
  - Travail annuel réalisé par quelques propriétaires
  - Le brûlage nécessite la présence des marins-pompiers de la DGA pour le noyage
- Volume des végétaux coupés : **130 m3 depuis 01/2018**
- Depuis mars 2018 : contrat avec une entreprise spécialisée

# LES ESPACES VERTS PRIVES

- Surfaces des propriétés : de 500 à 5000 m<sup>2</sup>
  - Une majorité n'est occupée qu'en été donc entretien aléatoire pour certaines maisons
  - Quelques brûloirs individuels
- Des contrôles avec mise en demeure ont permis le nettoyage de nombreuses propriétés
- 2 entreprises spécialisées installées depuis peu sur l'île devraient faciliter les opérations.

# ENTRETIEN DU DOMAINE

## Opérations de débroussaillage et de brûlage



*Mise « au gabarit » des corniches (6 kms)*



*Réserve naturelle - Mars 2017*

*Photos, F. Capoulade*

# PERSPECTIVES (1)

- A court terme
  - Broyeur de végétaux et arrêt des brûlages
    - Rendu de l'étude et du CCTP (en cours)
    - Réflexions sur l'utilisation des broyats (bordures des corniches, jardins)
    - Cas particulier des espèces ligneuses (cactées)
  - Réunion « déchets verts » avec les associations
    - Comité d'Intérêt Local/Union des commerçants/ Amis de l'île du Levant (association naturiste historique) /Associations culturelles (Agir O Levant et Nu2)...
  - Information des propriétaires +++
  - Suivi et évaluation du dispositif dans le temps
    - Efficacité (volume, impact sur le temps de travail...)
    - Coût de fonctionnement

## PERSPECTIVES (2)

### ■ A moyen terme

#### « Plan paysage » du Vallon de l'Aygade

- Irrigation par récupération des eaux de ruissellement et/ou d'épandage des ERP de la place du village (projet d'assainissement semi collectif ). Financement ?
- Choix des essences vraiment adaptées à l'île !
- Jardins potagers : qui va les entretenir ?

### ■ A long terme

- Les ressources en eau constituent une préoccupation permanente
- 2 menaces pour la flore et la faune
  - épisodes de sécheresse sans possibilité d'un arrosage minimum
  - feux de forêts : pas de réseau incendie ni de PPR communal.

\*\*\*



A photograph of a rocky coastline with a seagull perched on a rock in the foreground. A blue speech bubble with a dashed border is positioned above the seagull, containing the text 'Merci de votre attention'. The background shows the blue ocean and a rocky shore.

***Merci de votre  
attention***



# EAU destinée à la consommation humaine (1)

## *Ressources et distribution sur le Domaine d'Héliopolis*

- Absence de réseau municipal d'eau potable
- Ressources (insuffisantes !)
  - 2 forages municipaux (eau « brute »)  
débit horaire 2,6 m<sup>3</sup>/H soit 52 m<sup>3</sup>/jour (20 H/j)
  - 1 château d'eau (1000 m<sup>3</sup> dont 60% réservés à lutte incendie)
  - des forages privés (une vingtaine)
  - l'eau fournie ne répond pas aux normes de consommation humaine
  - recueil des eaux de pluie en complément (arrosage, lavage, wc)
- Distribution
  - via un réseau qui est propriété de l'ASL des propriétaires (2009)

# EAU destinée à la consommation humaine (2)

## *Aspect réglementaire*

- Convention Ville d'Hyères/ASL (28/12/2016)
- Sous couvert du Préfet de Région (Agence Régionale de Santé) → *Texte dérogatoire à la réglementation générale*
- Potabilisation individuelle
  - Obligatoire pour les ERP (hôtels, bars, restaurants) et meublés
  - Fortement conseillée pour les foyers unifamiliaux
  - Dispositifs
    - 2 Filtres à particules (en série 25 et 5 microns)
    - Filtre à charbon
    - Stérilisateur UV
    - Chloration des citernes
- Règlement intérieur Eau